



Convention de Participation Financière des Familles

Année 2024-2025

La Convention de Participation Financière des Familles qui constitue un engagement réciproque est établie entre l'**OGEC** (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) de l'école Notre-Dame du Confluent et les parents d'élèves. Elle est versée en contrepartie de la scolarisation de leur enfant dans un établissement d'enseignement privé associé à l'Etat par contrat.

La Convention de Participation Financière versée par les familles permet de couvrir :

- les dépenses liées au caractère propre de l'établissement scolaire (animation pastorale et éducative propre à l'établissement).
- les dépenses liées à la rénovation, à la restructuration, à l'agrandissement de l'établissement scolaire (acquisition de réserves foncières, constructions nouvelles, etc.).
- les dépenses liées à des organisations pédagogiques spécifiques, plus élaborées, dépassant le cadre des programmes réglementaires.
- les dépenses liées au réseau d'établissements auquel adhère l'école (service de tutelle diocésaine, fonctionnement fédératif du réseau des OGEC, fonds de solidarité, etc.).
- les dépenses ponctuelles, soumises à l'accord des familles, correspondant à des « plus » éducatifs et culturels.

L'OGEC assure une gestion rigoureuse des fonds qui lui sont confiés afin de pouvoir accompagner l'école dans ses projets.

L'implication de chacun est nécessaire pour optimiser au mieux notre fonctionnement et vous nous y aiderez davantage en privilégiant le prélèvement automatique mensuel.

Si vous rencontrez des problèmes financiers, nous restons à votre écoute et nous vous demandons de contacter la direction afin de trouver une solution adaptée.

La Cheffe d'Établissement
Nathalie TAILLEFERT

La Présidente de l'OGEC
Anna DRAUS



Le montant forfaitaire de la Convention de Participation Financière des Familles par élève pour l'année 2024-2025 est de :

Contribution des familles :

↪ Montant par élève : 650 €/an, soit 65 €/mois.

Le montant total de la scolarité est prélevé en 10 fois, du mois d'octobre au mois de juillet (le 10 de chaque mois). Vous avez également la possibilité de régler la totalité par chèque en début d'année.

Restauration scolaire* :

↪ Montant par élève inscrit régulièrement – 1, 2, 3 ou 4 jour(s)/semaine : 6,90 €/repas.

↪ Montant par élève inscrit occasionnellement : 9 €/repas.

Il existe des aides financières (prises en charge des factures de cantine) pour les familles qui en auraient besoin. Pour obtenir des informations complémentaires et prendre rendez-vous avec une assistante sociale (afin de vérifier votre éligibilité), contactez directement la Maison de la Métropole d'Oullins au 04.28.67.31.90.

Garderie du soir / Étude surveillée* :

↪ Montant par élève qui fréquente la garderie du soir / l'étude surveillée : 4 €/jour.

**Ces prestations sont facultatives ; elles font l'objet d'un choix par les parents. Le prélèvement a lieu chaque 10 du mois (octobre à juillet).*



INSCRIPTION à L'ECOLE NOTRE-DAME DU CONFLUENT

Année 2024-2025

Engagement Financier :

Madame, Monsieur.....

en qualité de Père Mère Tuteur

de l'enfant ou des enfants.....

inscrit(s) en classe(s) de.....

s'engage(nt) à régler les montants de la contribution des familles suivant les barèmes indiqués ci-dessus.

Adresse de facturation :

.....
.....
.....

Tél fixe : Tél portable.....



ECOLE NOTRE-DAME DU CONFLUENT
Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique

Mode de règlement :

Renouvellement du prélèvement automatique mensuel déjà en cours

(en cas de changement de banque, compléter une nouvelle demande* et joindre un RIB)
Le prélèvement a lieu chaque 10 du mois (octobre à juillet).

Adhésion nouvelle au prélèvement automatique mensuel

(joindre la demande de prélèvement complétée* et un RIB)
Le prélèvement a lieu chaque 10 du mois (octobre à juillet).

*Le mandat SEPA est à télécharger sur le site internet de l'établissement dans la rubrique OGEC.

Règlement par chèque en 1 fois en début d'année scolaire

650 € x élève(s) dans l'établissement = €

Merci de joindre votre règlement à l'ordre de OGEC ND du CONFLUENT
Encaissement au 15 septembre 2024

En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires seront imputés sur le relevé de la contribution (frais de rejet : 4,25€).

Toute demande de changement de compte bancaire doit être signalée par écrit avant le 25 de chaque mois pour être pris en compte le mois suivant.

A, le

Signature du Responsable légal

(précédée de la mention « Lu et approuvé »)



INSCRIPTION au RESTAURANT SCOLAIRE de L'ECOLE NOTRE-DAME DU CONFLUENT

Année 2024-2025

NOM Prénom de l'enfant	Inscriptions REGULIERES 1, 2, 3 ou 4 jour(s)	Inscriptions IRREGULIERES	A partir du... <i>Indiquer la date du 1^{er} jour</i>	Régime alimentaire autre qu'allergie
	<input type="checkbox"/> Lundi / <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi / <input type="checkbox"/> Vendredi	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> Avec viande <input type="checkbox"/> Sans porc <input type="checkbox"/> Sans viande
	<input type="checkbox"/> Lundi / <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi / <input type="checkbox"/> Vendredi	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> Avec viande <input type="checkbox"/> Sans porc <input type="checkbox"/> Sans viande
	<input type="checkbox"/> Lundi / <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi / <input type="checkbox"/> Vendredi	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> Avec viande <input type="checkbox"/> Sans porc <input type="checkbox"/> Sans viande
	<input type="checkbox"/> Lundi / <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi / <input type="checkbox"/> Vendredi	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> Avec viande <input type="checkbox"/> Sans porc <input type="checkbox"/> Sans viande

Mode de règlement :

Prélèvement automatique mensuel

(si besoin, joindre la demande de prélèvement complétée* et un RIB)

Le prélèvement a lieu chaque 10 du mois (octobre à juillet).

*Le mandat SEPA est à télécharger sur le site internet de l'établissement dans la rubrique OGEC.

Règlement par chèque à réception de la facture

Merci d'indiquer en **CAPITALE D'IMPRIMERIE** l'adresse électronique qui servira à la création de votre compte sur le Portail Famille de ROPACH (plateforme en ligne du prestataire de restauration).

.....@.....

A, le

Signature du Responsable légal
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)